

## Maladie de Lyme : Ajout de trois codes de diagnostic dans le système de rémunération à l'acte

Trois codes de diagnostic relatifs à la maladie de Lyme sont ajoutés au système de rémunération à l'acte. Ils pourront être utilisés lors de la facturation des services rendus en lien avec cette infection. L'inscription d'un de ces codes de diagnostic lors de la facturation servira entre autres à l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux à dresser le portrait de l'évolution des cas et des traitements de cette maladie au Québec.

Les nouveaux codes de diagnostic seront disponibles dès le **4 juin 2019** et pourront être utilisés **rétroactivement au 1<sup>er</sup> mars 2019**. Vous pourrez donc ajouter l'information sur le diagnostic médical pour tous les services concernés effectués à partir du 1<sup>er</sup> mars 2019.

Tableau des codes de diagnostic relatifs à la maladie de Lyme

Code de diagnostic médical	Description
A692	Maladie de Lyme
B948	Séquelles d'autres maladies infectieuses et parasitaires précisées
M012	Arthrite au cours de la maladie de Lyme

### Importance d'inscrire le code de diagnostic sur la facture

En plus d'être nécessaires à la facturation de certains services, les codes de diagnostic présents sur les factures transmises à la RAMQ sont utilisés dans divers projets de suivi de maladies par plusieurs organismes, dont l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux et l'Institut national de santé publique du Québec.

En inscrivant le code de diagnostic sur la facture, vous contribuez à améliorer les connaissances sur les maladies et à en permettre une meilleure prise en charge.

c. c. Agences commerciales de facturation  
Développeurs de logiciels – Médecine

#### Courriel, site Web et fils RSS

services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca  
[www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels](http://www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels)  
Abonnez-vous à nos fils RSS

#### Téléphone

Québec 418 643-8210  
Montréal 514 873-3480  
Ailleurs au Québec 1 800 463-4776

#### Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30  
(mercredi de 10 h 30 à 16 h 30)